

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2002–2005

BUT

Ce document décrit les principaux domaines dans lesquels le ministère de l'Enseignement postsecondaire et le ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse entendent apporter des changements ou étendre leurs activités au cours des trois prochaines années. Il s'agit d'une version révisée de la stratégie qui a été élaborée il y a plus de deux ans.

Il s'agit d'un guide pour l'élaboration de budgets, la distribution du personnel et les activités de programmation au sein des ministères. Il servira également de cadre de travail à l'intérieur duquel les stratégies, les projets des sections et les estimations des ministères seront définis.

Depuis 1999, et dans le cadre global de l'orientation stratégique, un certain nombre de documents stratégiques ont été élaborés afin de mieux se concentrer dans des domaines particuliers des ministères. Il s'agit notamment des documents suivants :

- *Programme d'action en éducation favorisant la réussite chez les élèves de la maternelle au secondaire 4*
- *Stratégie de la formation professionnelle du Manitoba*
- *Post-Secondary Education Strategy* et le *Plan stratégique du CEP*
- le document sur la stratégie d'expansion des collèges
- *Cadre pour l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones*
- *Programme quinquennal de dépenses en immobilisations*
- *MERLIN Business Plan*.

Les documents stratégiques traitent particulièrement des domaines auxquels les ministères entendent apporter des changements. Toutefois, les ministères se sont également engagés de façon importante envers les programmes et les activités qui existent déjà. Les objectifs particuliers des sections viennent s'ajouter aux stratégies plus importantes; ils figurent dans le document intitulé *Supplementary Information for Legislative Review* qui est publié chaque année.

De plus, les stratégies des ministères s'ajoutent à d'autres stratégies importantes à l'échelle du gouvernement y compris *Enfant en santé Manitoba*, *Développement du Nord* et celle relative au développement économique communautaire, et les appuient.

CONTEXTE

Le système manitobain d'éducation et de formation professionnelle a su profiter à la province et il a été possible d'accomplir un excellent travail. Cependant, étant donné l'évolution du milieu, il faut réorienter notre attention et notre énergie afin de relever les nouveaux défis qui nous sont lancés. L'orientation globale et les stratégies spécifiques des ministères visent à donner suite aux importants changements qui ont lieu dans le contexte socio-économique tels la demande accrue en matière d'éducation dans toutes les couches de la société, les nouvelles compétences requises sur le marché du travail, le besoin d'encourager des résultats équitables dans tous les groupes géographiques, ethniques et socio-économiques, l'accroissement des connaissances en matière de pédagogie et d'apprentissage efficaces, le vieillissement des infrastructures matérielles, un meilleur accès au savoir grâce aux technologies de l'information, la mise en place de nouveaux critères pour une citoyenneté valable, etc.

RÔLE DES MINISTÈRES

MISSION

Notre mission est de donner accès à des programmes d'éducation et de formation professionnelle de grande qualité, abordables, utilisables et adaptés aux besoins.

Portée

Il est entendu que le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle inclut tous les niveaux d'enseignement à partir de l'éducation des jeunes enfants jusqu'aux études postsecondaires, l'éducation permanente et l'apprentissage et la formation professionnelle de la main-d'œuvre. L'autorité et les responsabilités des ministères varient dans tous ces secteurs, le mandat le plus important se rapportant à l'éducation de la maternelle au secondaire 4 et à l'enseignement postsecondaire. La responsabilité de l'éducation et du développement des jeunes enfants incombe principalement à d'autres sections gouvernementales.

Outils

Les ministères accomplissent leur mission en utilisant divers véhicules et leviers. Nous offrons des *services de première ligne* dans certains domaines (comme la formation professionnelle, l'aide aux étudiants, l'enseignement à distance et les services aux élèves handicapés). Cependant, la plupart des services en éducation sont offerts par d'autres intervenants. Les ministères consacrent la plupart de leurs ressources à des organismes

externes et leur travail consiste à *élaborer des politiques, à attribuer du financement et à mettre en valeur le potentiel*. Les résultats de ce travail profitent surtout aux organismes et aux établissements, mais aussi, dans certains cas, aux particuliers. Les politiques visent à la fois à aider les organismes et les particuliers à recevoir ou à offrir des services éducatifs, et à exercer un contrôle de ces services.

Au cours de la réalisation de leurs objectifs, les ministères mettraient en valeur l'innovation, l'évaluation, la responsabilisation, la transparence, la réceptivité, le partenariat, la consultation et la recherche. Les ministères doivent trouver un équilibre entre le besoin d'efficacité, de qualité et de responsabilité pour ce qui est des activités existantes et le besoin d'anticiper les changements et de réagir adéquatement. La première dynamique nous mène vers la norme et la routine, la seconde vers l'expérimentation et la diversité. Ces deux dynamiques sont nécessaires et il faut gérer la tension entre les deux. Il faut également envisager tous les moyens pour réduire les efforts inutiles et le travail qui n'offre que peu de valeur ajoutée afin de libérer des ressources pouvant répondre à des besoins plus importants.

OBJECTIFS

Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse Manitoba s'est engagé à cibler les cinq objectifs principaux suivants :

1. augmenter le taux de réussite dans tous les programmes et tous les établissements;
2. accroître la clientèle;
3. mieux intégrer le développement de connaissances et d'aptitudes aux priorités économiques et sociales et mieux soutenir ces connaissances et ces aptitudes;
4. accroître la capacité qu'ont les établissements et la communauté à soutenir l'apprentissage;
5. établir des partenariats au sein des divers secteurs et entre ceux-ci.

Au cours des trois dernières années, des progrès considérables ont été accomplis en ce qui concerne chacun des objectifs et la création d'une meilleure synergie pour tous les objectifs. Les mesures indiquées ci-dessous représentent des domaines d'importance constante qui guideront nos activités au cours des quelques années à venir. Un grand nombre de ces mesures visent plusieurs objectifs.

Critères relatifs aux mesures

Toutes les mesures doivent :

- viser à améliorer les résultats d'apprentissage des élèves et des étudiants;

- s'ajouter au bon travail déjà accompli par divers partenaires;
- assurer le respect et la collaboration entre tous les partenaires;
- être fondées sur les meilleures données et conclusions de recherche possible;
- être ambitieuses mais réalisables.

MESURES

Dans l'ensemble :

1. Établir des partenariats actifs et inviter la contribution des divers éléments de la communauté de l'éducation.
2. Envisager la mise sur pied de nouveaux établissements, structures de programmes, réseaux de prestation et moyens de reconnaissance des acquis selon ce qui serait approprié.
3. Améliorer la qualité de l'information en matière de besoins et de programmes transmise à tous les intervenants.
4. Travailler à la prévention de problèmes lorsque possible.
5. Améliorer l'utilisation de la recherche, des données empiriques et de l'évaluation des programmes et s'en servir comme base pour la mise en œuvre de politiques et de pratiques.

1. Augmenter le taux de réussite dans tous les programmes et tous les établissements

- 1.1 améliorer les programmes, les pratiques d'enseignement et les soutiens pour les régions où le taux de réussite est le moins satisfaisant;
- 1.2 veiller à ce que les politiques et les programmes reconnaissent l'importance de l'équité et de la diversité;
- 1.3 établir de nouveaux moyens de reconnaissance des acquis ou des compétences afin de répondre à des besoins particuliers;
- 1.4 améliorer l'échange de données et de commentaires sur les taux de réussite en ce qui concerne les élèves, les établissements, les employeurs et le public;
- 1.5 mettre en œuvre des stratégies spécifiques favorisant la réussite dans les communautés très pauvres spécifiques pour améliorer le taux de réussite dans celles-ci.

2. Accroître la clientèle

- 2.1 continuer d'élaborer le Cadre pour l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones et de le mettre en œuvre dans toutes les activités ministérielles;
- 2.2 relier les programmes ministériels au programme global du gouvernement en matière de développement de l'éducation des jeunes enfants;
- 2.3 améliorer les services offerts aux apprenants adultes et aux employeurs, tant pour ceux qui font partie de la population active que ceux qui n'en font pas partie;
- 2.4 améliorer la prestation de programmes et les services de soutien aux personnes handicapées, tant les enfants que les adultes;
- 2.5 veiller à ce que les programmes et les politiques reconnaissent les besoins des immigrants;
- 2.6 promouvoir les nouvelles méthodes de prestation de l'enseignement, comme l'enseignement à distance, l'évaluation des acquis ou l'auto-apprentissage;
- 2.7 élaborer de nouveaux programmes et de nouveaux établissements pour des besoins d'apprentissage particuliers;
- 2.8 s'assurer que les programmes et de politiques soutiennent l'apprentissage continu;
- 2.9 rendre les études postsecondaires plus accessibles en contrôlant les frais de scolarité, en augmentant l'aide financière aux étudiants et en améliorant la capacité des étudiants à obtenir un revenu;
- 2.10 assurer l'orientation en élaborant une politique gouvernementale à l'intention des jeunes en collaboration avec d'autres ministères.

3. Mieux intégrer le développement de connaissances et d'aptitudes aux priorités économiques et sociales et mieux soutenir ces connaissances et ces aptitudes

- 3.1 renforcer les moyens par lesquels l'enseignement pourra contribuer au développement économique communautaire;
- 3.2 promouvoir l'éducation internationale;
- 3.3 développer la capacité en matière de recherche au Manitoba afin d'appuyer les domaines prioritaires et en tant qu'activité économique;
- 3.4 participer activement à des stratégies à l'échelle du gouvernement, comme le projet Enfants en santé, l'initiative Quartiers vivants, le projet Développement économique, le projet des Autochtones, le projet concernant les personnes handicapées, le projet du Nord, etc.;

- 3.5 resserrer les liens entre les besoins relatifs au marché du travail et les programmes pédagogiques;
- 3.6 améliorer l'information sur le marché du travail pour les apprenants, les familles et les communautés;
- 3.7 accroître la capacité des ministères à répondre aux questions sociales et économiques émergentes.

4. Accroître la capacité qu'ont les établissements et la communauté à soutenir l'apprentissage

- 4.1 offrir plus de possibilités de perfectionnement professionnel et d'activités d'apprentissage continu dans les établissements d'enseignement et les organismes communautaires connexes, et sur les lieux de travail;
- 4.2 collaborer avec les établissements pour assurer la mise en application de mesures visant l'étude appropriée du milieu et la mise en place de processus de planification adaptés;
- 4.3 collaborer avec les employeurs afin de permettre l'utilisation optimale des aptitudes sur les lieux du travail;
- 4.4 s'occuper des problèmes d'infrastructures matérielles dans les écoles, les collèges et les universités;
- 4.5 accorder aux programmes d'enseignement et aux établissements un financement adéquat en mettant l'accent sur une meilleure réceptivité face aux principaux objectifs;
- 4.6 appuyer les activités d'apprentissage pour les familles.

5. Établir des partenariats au sein des divers secteurs et entre ceux-ci

- 5.1 Resserrer les liens entre les niveaux d'enseignement afin de permettre la transition plus facile des apprenants entre les différents types et niveaux d'enseignement en favorisant, entre autres, l'évaluation des acquis, l'articulation et la mise en commun des programmes;
- 5.2 augmenter la capacité des prestataires d'enseignement à collaborer entre eux et avec les employeurs, les groupes communautaires et les autres intervenants intéressés;
- 5.3 collaborer avec les groupes d'intervention pour renforcer leur participation aux résultats pédagogiques;
- 5.4 collaborer avec les autres ministères et les autres gouvernements afin d'améliorer la communication parmi tous les intervenants en ce qui concerne les objectifs, les priorités, les programmes et les besoins des apprenants.